

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 7 septembre 2023 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure (pouvoir de Mme PERRILLAT MANDRY), Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme Laurianne HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir de M. NOTIN), M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h45), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan (pouvoir de M. DESTHIEUX).

Excusé : M. DESTHIEUX Hervé (pouvoir à M. VIVIEN MAGNIEN), M. NOTIN Guillaume, (pouvoir à Mme JOURDAN), Mme PERRILLAT MANDRY Monique (pouvoir à Mme FANGET),

M. Thierry LUCENET est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Contrats saisonniers

M. le Maire expose que nous avons eu recours à des saisonniers afin de procéder aux travaux d'été dans les espaces verts de la commune, notamment pour l'arrosage et le désherbage.

Le conseil municipal a délibéré début juillet afin d'autoriser le recours à des saisonniers pour une durée de 6 semaines pour un quotité de travail de 15 heures par semaines.

Cependant, les difficultés de recrutement et les contraintes de planning nous ont amenés à engager 2 saisonniers sur cette quotité de travail, mais pour une durée totale de 7 semaines et demi au lieu de 6.

Il y a lieu de modifier la délibération de juillet afin de permettre leur paiement effectif.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, CONSIDERANT qu'en raison de la période estivale, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 15 heures de travail hebdomadaire ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- DÉCIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 17 juillet 2023 pour une durée de 7 semaines et demi.
- PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 15 heures hebdomadaires.
- DÉCIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Acceptation fonds de concours CCVSC

Le conseil communautaire de la CCVSC a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 15 000€, par délibération n°2023/07/18/03 pour son opération de voirie 2023. Le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter ce fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :
- Accepte le fonds de concours de 15 000€ voté par la CCVSC pour l'opération de voirie 2023.

Modification du tableau des emplois

La situation de surcharge du service périscolaire étant terminée, il est possible de modifier le tableau des emplois pour revenir à la situation antérieure.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents tel que ci-dessous,

Tableau des emplois permanents à temps complet

<u>Grade ou Cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nombre</u>
<u>Service administratif</u>		
Cadre d'emploi des Adjointes Administratives ou des Rédacteurs	Secrétaire de Mairie	1
Cadre d'emploi des Adjointes administratives	Accueil du public	1
<u>Service Technique</u>		
Cadre d'emploi des Adjointes Techniques territoriaux	Agent polyvalent	2

Tableau des emplois permanents à temps non complet

<u>Grade ou cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nbre h/sem.</u>	<u>Nbre</u>
<u>Service Technique</u>			
Adjoint technique territorial principal 2 ^e Classe	Agent service école & aide garderie	22.68 h	1
Adjoint technique territorial	Agent de restauration	23.68h	1
Cadre d'emploi des adjointes techniques	Service des repas et aide garderie	12.18h	1
<u>Service Social.</u>			
Agent spécialisé principal de 2e classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	32.07 h	1
Agent spécialisé principal de 2e classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	32.07 h	1
<u>Service Animation.</u>			
Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie et cantine	28.38 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie, aide au service repas	26.02 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance cour/cantine	10,66 h	1

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 35 109,60 €, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE informe que la réunion de rentrée s'est déroulée le 31 août et que nos agents reprennent tous le travail. Le bus de transport scolaire est un peu ennuyé par les travaux au Meillon, mais il semble que le chauffeur ne fasse pas beaucoup d'efforts, alors qu'Axima a bien garanti que le bus pourrait passer. M. LUCENET est en contact avec le conducteur de travaux et la société de transport pour régler ce souci. Concernant la cantine, l'organisation reprend avec deux services mais la petite salle de cantine sera finalement réutilisée puisque les effectifs augmentent. Le portier vidéo est installé. Son but est de permettre une sécurité renforcée de l'accès à l'école accompagnée du côté pratique de l'ouverture à distance de la porte. Quelques réglages sont encore nécessaires pour un meilleur usage. Le futur Service civique est en cours de recrutement. Les Jeux de Cesseins sont montés et le commercial doit repasser vérifier le montage du toit.

- Bâtiments

M. DEROCHE a rendez-vous la semaine prochaine pour des devis de mezzanines en vue de l'aménagement du local des associations. La livraison des vitres de la Maison de l'Amitié a pris du retard et la pose est reportée à la semaine du 18 septembre. L'entreprise Chambard a réparé en août les deux accrocs des murs de la Maison de l'Amitié. L'entreprise Mathon vient installer le wi-fi sans fil de la salle du conseil jeudi prochain. Concernant l'extension de la mairie, le panneau de chantier va être posé, puisque le permis de construire est accordé. Les pièces du marché sont en relecture pour une publication en début de semaine prochaine. Concernant l'auberge de l'Appéum, une réunion de la commission est prévue le 12 septembre. Notre architecte, M. Baude est passé mardi dernier pour un pré-dianostic de l'Auberge mais va revenir pour un devis à cause de l'ampleur des travaux à prévoir. Il y aura certainement besoin d'un appel d'offres y compris pour la maîtrise d'oeuvre. Il y a eu 62 retours à l'enquête sur les souhaits de la population pour ce lieu, avec une prédominance des réponses vers un commerce multi service, un bar, un restaurant, des logements...

- Voirie et chemins

M. LUCENET indique que les travaux d'entretien des voiries sont démarrés pour les 3 semaines à venir en commençant par le Meillon puis la rue des Vignes. L'un de nos agents a été arrêté pendant 2 semaines en août et c'est Mme CHAUVOT qui a assuré la gestion de notre saisonnier.

- Communication

Mme CHAUVOT informe que le comité de fleurissement a fait sa visite mi-août. Les jurys ont noté des améliorations par rapport à l'année dernière. Une réunion communication pour le bulletin municipal a eu lieu, ainsi que la réunion des associations pour le calendrier des fêtes.

- Urbanisme et cimetière

M. ROLLET indique que l'été a été calme du point de vue de l'urbanisme. Le permis pour les panneaux photovoltaïques est toujours en cours et devrait s'orienter vers un accord. Concernant la loi d'accélération des énergies renouvelables les collectivités sont invitées à une réflexion sur les zones possibles d'implantation d'ENR sur leur territoire avant le 31 décembre 2023. Une remontée de ce travail vers les EPCI et une consultation du public suivie d'une délibération du conseil municipal doivent suivre. Une fois ce travail fait, il sera possible de définir des zones d'exclusion. Concernant l'aménagement du cimetière d'Amareins, M. ROLLET a repris contact avec 2 entreprises. Concernant l'éclairage public une modification des horaires va être faite par arrêté afin d'éviter les périodes intermédiaires où il fait déjà nuit et où l'éclairage ne s'allume pas encore. Un rapport du gestionnaire de réseau d'éclairage public nous a été transmis par le SIEA : il s'agit d'un inventaire du parc assorti de propositions d'évolution (passage en LED et télégestion) dans le but de réaliser des économies sur le fonctionnement. Notre plan d'investissement prévu s'en rapproche. La prochaine réunion concernant le PLU est prévue le 21 septembre.

- Numérique

M. VIVIEN MAGNIEN informe que le portier vidéo de l'école a été installé cette semaine. Il existe une possibilité de temporisation pour faciliter l'ouverture de la porte. Un devis pour le passage des gaines WIFI à la Maison de l'Amitié a été sollicité et se monte à 4230€. Concernant l'alimentation du panneau d'information numérique, il faudra sans doute trouver une solution provisoire si le panneau est posé avant les travaux de voirie.

Questions diverses

- M. le Maire indique qu'une subvention de 56000€ a été accordée par la Région pour les travaux d'extension de la mairie.
- Une demande de location de la salle polyvalente par une association extérieure pour un créneau hebdomadaire. Le créneau est disponible mais nous n'avons pas de tarif.
- Les pompiers de Montmerle demandent la mise à disposition de la salle polyvalente pour la Ste Barbe à l'automne 2023. Sur le principe, nous appliquons la gratuité pour cette association avec simplement le chauffage et le ménage à leur charge.
- Le SMIDOM propose à nouveau le broyage des sapins dans les communes après Noël, ainsi qu'un service de broyage à domicile, mais tarifé qui sera proposé aux habitants puisqu'il s'agit d'un service destiné à réduire les apports en déchetterie, ce qui est bien dans les missions du SMIDOM.
- Un service à la demande est proposé par notre taxi selon diverses formules avec une participation de la commune. C'est à discuter avec le prestataire avant une proposition aux habitants.
- Le litige d'assainissement sur le chemin de St Pierre doit être réglé au 21 septembre sinon la CCVSC fera les travaux à la charge des propriétaires.
- Mme JOUBERT indique que l'arrosage automatique au feu de Montmerle fonctionnait en journée. Il s'agit sans doute d'un dérèglement suite à une coupure électrique.
- La végétalisation de la cours d'école est à l'étude, ainsi que la récupération d'eau de pluie. Mathieu demande s'il n'est pas possible de résoudre le problème d'évacuation des eaux usées de la buvette à ce moment-là.
- Un accident à eu lieu près de l'école lundi après-midi 4 septembre entre une voiture et deux piétons.
- Mme JOURDAN indique que les places de stationnement d'arrêt « minutes » devant l'école ne sont pas utilisées à cet usage ce qui crée des encombrements sur le parking de l'école. Pour rappel, ces places sont spécifiquement réservées à une dépose rapide et non à un stationnement prolongé nécessitant plusieurs minutes. Ces places sont positionnées de telle manière que les enfants déposés rapidement, se trouvent directement sur l'espace piéton du jeu de boules et non au milieu du parking et de la circulation.
- Le prochain conseil municipal est prévu jeudi 12 octobre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Le maire
J.M. LUX

Le secrétaire
T. LUCENET